

Arrêté

Générale

colonial

## Arrêté n° 7-478-1936 promulguant dans la colonie le décret du 13 août 1936, portant publication et mise en application provisoire, à dater du 15 août, d'un ^ modus vivendi^ commercial, conclu le 11 août entre la France et l'Italie.

n° 7-478-1936

Ministère  
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication  
26 septembre 1936

Numéro JO  
n° 478 du 30/09/1936

Date du numéro  
30 septembre 1936

### VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des somalis et dépendances, officier de la Légion d'honneur : Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

**Vu** l'arrêté du 1<sup>o</sup> octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires : Vu le décret du 13 août 1936, portant publication et mise en application provisoire, à dater du 15 août, d'un modus virendi commercial, conclu le 11 août entre la France et l'Italie : Vu la circulaire du Ministre des colonies n° 1414 du 18 août 1936;

### TEXTE INTÉGRAL

Art, 1er, — Est promulgué à la Côte française des Somalis et dépendances, le décret du 13 août 1936 susvisé, portant publication et mise en application provisoire, à dater du 15 août, d'un modus vivendi commercial, conclu le 11 août, entre la France et l'Italie. Art. 2, — Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où besoin sera.

A. ANNET.